

# COMMUNE DE ORINCLES



## ARRÊTÉ N° 8 /2025

### ARRÊTÉ PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE MUNICIPAL DU 15/12/2022 PORTANT REGLEMENTATION DE COUPURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Le Maire de la commune d' ORINCLES

VU l'article L 2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui charge le maire de la police municipale

VU l'article L 2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,  
VU le code civil, le code de la route, le code rural et de la pêche maritime, le code de la voirie routière, le code de l'environnement,

VU la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

VU les normes : NF C 15-100 relative à la sécurité, au bon fonctionnement des installations électriques basse tension et aux besoins normaux des usagers, NF C 17-200 relative aux installations d'éclairage extérieur, NF EN 60-598 relative aux luminaires, guirlandes et projecteurs,

VU les normes EN 13201 relatives à l'établissement de prescriptions sur les zones de circulation dans les espaces publics extérieurs dans le but d'assurer la sécurité des usagers, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes,

VU l'arrêté du 15/12/2022 portant réglementation de coupure de l'éclairage public sur le territoire communal.

Considérant que l'arrêté du 15/12/2022 doit prendre fin pour la raison

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** L'arrêté date du 15/12/2022 concernant la réglementation de coupure de l'éclairage public sur le territoire communal est abrogé à compter de ce jour.

**ARTICLE 2 :** Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de cet arrêté sera adressé à :

- M. le Préfet des Hautes-Pyrénées.
- M. Le Président du SDE65

Fait à ORINCLES, 04/05/2026

Le Maire, Serge DUCLOS.



Date de transmission de l'acte: 04/05/2026

Date de reception de l'AR: 04/05/2026

065-216503391-AR\_001\_2026-AR

A G E D I